

Fiche de Données de Sécurité selon Règlement (CE) 1907/2006





conçue: 21.01.2011
mise à jour: 06.03.2016

Section 1 Identification de la substance ou du mélange et identification du fournisseur

1.1	Identificateur SGH de produit	HydroSan®
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	
	Utilisation identifiée	Coagulant et moyen de coagulation
1.3	Données relatives au fournisseur	TCDO Produktionsgesellschaft mbH Carola-Blome-Str. 7 A-5020 Salzburg Tel: +43 662 4343420 Fax: +43 662 4343423
1.4	Compétent	M. G. Weiss Email: office@wapotec.at
1.5	N° de téléphone en cas d'urgence	+43 662 4343420 Heures de bureau: Lundi – Jeudi: 8.00 – 16.00 h, Vendredi: 8.00 – 12.00 h Centre antipoison Vienne : +43 1 406 43 43, disponible 0 - 24h



Section 2 Identification des dangers

- 2.1 Classement de la substance ou du mélange.
-  Selon Règlementation (CE) 1272/2008
- Substance ou mélange corrosive aux métaux cat. 1**
- Irritation sévère oculaire cat.2**
- Irritation cutanée cat.2**
- H290 Corrosive aux métaux.
- H315 Provoque des irritations cutanées.
- H319 Provoque de sévères irritations oculaires.
- 2.2 Éléments d'étiquetage SGH y compris les conseils de prudence
-  selon Règlementation (CE) 1272/2008



Attention

H290	Corrosive aux métaux.
H315	Provoque des irritations cutanées.
H319	Provoque des sévères irritations oculaires.
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Conserver hors de la portée des enfants.
P280	Porter des gants/lunettes de protection
P302 + P352 et	APRES CONTACT AVEC LA PEAU: Se laver abondamment à l'eau au savon.
P305 + P351 + l'eau P338	APRES CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement sous courante en écartant bien les paupières. Enlever des lentilles de contact si possible. Continuer à rincer.
P332 + P313 de	Après contact avec la peau : Consulter un médecin/chercher de l'aide médical.
P337 + P313	Irritation oculaire persistante : Consulter un médecin/chercher de l'aide médical.
P362	Changer immédiatement des vêtements contaminés. Laver immédiatement à l'eau les vêtements contaminés
P501	Délivrer le contenu/ récipient à la collecte des matériaux problématiques.

 Composants d'identification de danger pour étiquetage

Hydroxide de sodium (CAS: 1310-73-2)

2.3 Autres dangers : Non applicable.

Section 3 Composition/informations sur les composants

3.2 Mélange

Description :

Solution alcaline d'argile salifère (Aluminate d'acide silicique N° CAS 12 068-56-3)

 Composants dangereux

Nom	CAS# / EC# Index	Cont.%	Classification selon	
			Règlement (CE) 1272/2008*	
Hydroxide de sodium	1310-73-2 215-185-5 011-002-00-6	0,5 – 2	Corr. mét. 1 Irit. cut 1A	H290 H314

* Pour le libellé des phrasesH et des catégories de danger se référer à la section 1.6

** Respecter la plage de valeur limite pour poste de travail. (voir section 1.6)



Section 4 Premiers soins

- 4.1 Description des mesures de premiers soins
- Enlever immédiatement les vêtements mouillés avec le produit
- Consulter un médecin en case de malaise.
- Pas d'administrations en cas d'inconscience ou de crampes.
- ☉ Après inhalation
- Approvisionnement en air frais, consulter un médecin en case de malaise.
- En cas d'inconscience mise et transport en position de récupération
- ☉ Après contact avec la peau
- Après contact avec la peau se laver à fond à l'eau et au savon.
- Changer immédiatement des vêtements contaminés.
- Consulter un médecin en case de malaise.
- ☉ Après contact avec les yeux
- Après contact avec les yeux les rincer immédiatement pendant 10 à 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. En cas d'irritation des yeux consulter un médecin.
- ☉ Après ingestion
- Rincer la bouche à l'eau froide.
- En cas de conscience : Donner à boire de l'eau. Consulter un médecin.
- 4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés
- Aucune information supplémentaire disponible.
- 4.3 Indications de nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spéciale
- Les symptômes et l'état général sont à jugé par un médecin dépendant de l'état du patient.



Section 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

- 5.1 Agents d'extincteurs appropriés (et inappropriés)
- ☉ Agents d'extincteurs appropriés
- Le produit n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- ☉ Agents d'extincteurs inappropriés
- Aucuns.

- 5.2 Dangers spécifique du produit
En cas d'incendie des gazes suivantes peuvent se former : CO_x
- 5.3 Equipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers
Equipement de protection spéciale : Appareil respiratoire autonome. Combinaison de protection fermée



Section 6 Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

- 6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence
Accès limité à la zone touché jusqu' à la fin de nettoyage. Porter des combinaisons de protection applicables. Approvisionnement en air frais. Eviter le contact avec la substance. Ne pas respirer vapeurs/aérosols.
- 6.2 Précautions relatives à l'environnement
Ne pas laisser pénétrer non-dilué aux égouts/eaux de surface/eaux souterraines
- 6.3 Méthodes et matériel pour l'isolation et le nettoyage
Récupérer à l'aide d'une substance absorbante (sable, acide silicique, fixateur universel, sciure). Eliminer le matériel pris selon les instructions (voir section 13).
- 6.4 Référence à d'autres sections
Mesures de protection voir section 8
Elimination voir section 13



Section 7 Manutention et stockage

- 7.1 Précautions relative à la sécurité de manutention
Approvisionnement en air frais. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Porter un équipement personnel de protection. Tenir à disposition des œillères à proximité des lieux de travail. Respecter des normes légales de protection et de sécurité.
- 7.2 Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités
- ☉ Protection contre les incendies et d'explosions
Aucune mesure de protection particulière nécessaire. Ne pas fumer.
 - ☉ Exigence aux chambres de stockage et aux réservoirs
Pas d'exigence particulière aux chambres de stockage.
Ne pas stocker avec des acides, des métaux et des métaux légers.
 - ☉ Intolérances de matériel.
Ne pas utiliser des récipients en aluminium, étain ou zinc
 - ☉ Température de stockage recommandé +5 à +35 °C, protégé du soleil
 - ☉ VbF classe Non applicable

7.3 Utilisation finale
 Coagulant et moyen de coagulation

Section 8 **Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

8.1 Paramètres de contrôle

Valeur MAK (valable pour l'Autriche selon GKV 2011 Annex 1)

Nom	CAS#	MAK	TMW/ KZW*		Durée
			[ppm]	[mg/m ³]	[min]
Hydroxide de sodium	1310-73-2	MAK	--/--	2 E* / 4 E*	8x5 (Mow)

*TMW Tagesmittelwert (valeur quotidienne moyenne)

E Einatembare Fraktion (fraction inhalable)

A Alveolengängige Fraktion (fraction alvéolaire)

KZW Kurzzeitwert (valeur temporaire)

Mow Momentanwert (valeur momentané)

Miw Mittelwert (moyenne)

8.2 Limitation et surveillance d'exposition

 Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les précautions habituelles lors de la manipulation des chimiques.

Eviter le contact avec la nourriture et les boissons.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de travail. Éviter les contacts avec les yeux et la peau. Eviter l'inhalation des vapeurs/aérosols. Changer immédiatement des vêtements contaminés. Laver les vêtements avant réutilisation. Protection préventive de la peau.

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

 Protection respiratoire

Ne pas nécessaire.

 Protection des mains

Gants de protection nécessaires. (p. e. caoutchouc nitrile)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. La sélection définitive du matériau entrant dans le gant doit tenir compte des vitesses de pénétration, des taux de perméation et de la dégradation.

 Protection des yeux






















Lunettes de protection hermétiques.

 Protection du corps

Équipement de protection individuel approprié. Le type de l'équipement individuel de protection dépend de la concentration resp. de la quantité du mélange utilisé.

-  Limitation et contrôle de l'exposition de l'environnement
 Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.

Section 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1	Indications sur les caractéristiques fondamentales physiques et chimiques	
	Etat physique	Liquide
	Couleur	Incolore
	Odeur	Inodore
	Seuil olfactif	Aucune information disponible
	Valeur ph	12 environ
	Point de fusion	-6° C
	Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	102° C environ
	Point d'inflammation	n. a.
	Vitesse d'évaporation	Aucune information disponible
	Auto-inflammabilité	Aucune information disponible
	Limite d'explosion supérieure	Aucune information disponible
	Limite d'explosion inférieure	Aucune information disponible
	Pression de vapeur (50°C)	5 mbar environ
	Densité (20°C)	1,03 g/cm ³ environ
	Solubilité dans l'eau (20°C)	Soluble, miscible à loisir.
	Coefficient de distribution octanol-eau	Aucune information disponible
	Température d'ignition	Aucune information disponible
	Température de décomposition	Aucune information disponible
	Viscosité (20°C)	1,1 mPas
	Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif.
	Propriétés oxydantes	Aucune information disponible
9.2	Autres indications None.	

Section 10 Stabilité et réactivité

10.1	Réactivité Aucune réaction dangereuse en cas d'utilisation conforme à l'usage.
10.2	Stabilité chimique

Aucune décomposition en cas d'utilisation conforme à l'usage.

10.3 Risque de réactions dangereuses

Danger d'explosion avec: Métaux, métaux légers: peut former hydrogène (danger d'explosion!)

Possibilité de réactions violentes avec: Acides

10.4 Conditions à éviter

Eviter des températures excessives

10.5 Matériaux incompatibles

Eviter du contact avec des métaux, des métaux légers et des acides.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune décomposition en cas d'utilisation conforme à l'usage.

Section 11 Données toxicologiques

11.1 Indications sur des effets toxicologiques

DL₅₀ (rat) plus de 20 ml/kg

☉ Valeurs LD/LC50 des composants individuels déterminantes pour la classification (valeurs tirées de la littérature)

Aucune information disponible.

☉ Effet primaire d'irritation :

Peau: classé « irritant »

Yeux : classé « irritant »

☉ Sensibilisation

Aucune action de sensibilisation connue.

☉ Cancérogénicité

Le produit ne contient pas d'ingrédients concentrés égal ou plus de 0,1%, énumérés carcinogène à l'Agence pour la Recherche de Cancer (IARC) ou à la Conférence Américaine pour l'Hygiène Industrielle (ACGIH)

☉ Mutagénicité

Ce produit ne contient pas d'ingrédients concentrés égale ou supérieure à 0,1% énumérés mutagènes.

☉ Toxicité pour la reproduction

Ce produit ne contient pas d'ingrédients concentrés égale ou supérieure à 0,1% énumérés toxiques pour la reproduction.

☉ Autres indications

Le mélange a été classé selon les procédures de calcul de Réglementation CLP (CE) 1272/2008 Annexe I rsp. Annexe VI.

Section 12 **Données écologiques**


- 12.1 Eco toxicologie
Des études éco toxicologiques n'ont pas été effectuées sur le produit même.
La mixture a été classée selon les procédures de calcul de Réglementation CLP (CE) 1272/2008 Annexe I.
- ☉ Toxicité aquatique des composants individuels:
Aucune information disponible.
- 12.2 Persistance et biodégradabilité
Pas de données disponibles
- 12.3 Potentiels de bioaccumulation
Pas de données disponibles
- 12.4 Mobilité dans le sol
Pas de données disponibles pour le produit même
- 12.5 Résultat de l'évaluation PBT et vPvB
Pas de données disponibles
- 12.6 Autre effets nocifs
Ne pas laisser pénétrer le produit non-dilué aux eaux souterrains/ eaux de surface/ égouts.
En cas de dilution correspondante, ce produit n'entraîne aucun préjudice sur l'environnement.






Section 13 **Données sur l'élimination du produit**

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
Diluer des petites quantités avec beaucoup de l'eau. Evacuer des grandes quantités selon les prescriptions légales.
- ☉ Numéro de la clé de déchets
52402g (ÖNORM S2100) ; liste de déchets
 - ☉ Descriptif des déchets
Lessives, solutions alcalines
 - ☉ Catalogue des déchets Européens
060204* (hydroxyde de sodium et hydroxyde de potassium)
- Remarque: Les clés de déchets d'EAK se réfèrent à l'origine. Ceci peut mener à une autre classification. La classification dépend de l'application.
- ☉ Récipient contaminés
Recommandation: Vider complètement le récipient, bien le rincer à l'eau abondante et l'alimenter à une entreprise professionnelle pour le reconditionnement, le recyclage ou l'élimination des déchets.

**Section 14 Informations relatives au transport**

- 14.1 Numéro UN
1824
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
NATRIUMHYDROXIDLÖSUNG
HYDROXIDE DE SODIUM
- 14.3 Classe de danger relative au transport
- 
8
- 14.4 Groupe d'emballage
III
- 14.5 Dangers environnementaux
Aucuns.
- 14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur
Liquide incolore. Atteint aluminium, étain et zinc. Réagit avec des sels ammoniacaux en produisant du gaz ammoniac. Provoque des brûlures de la peau, des yeux et de la muqueuse. Réaction violente avec des acides.
- 14.7 Transport en vrac selon annexe II de l'Accord MARPOL 73/78 et selon IBC-code
IBC03
EmS ; F-A, S-B

**Section 15 Informations sur la réglementation**

- 15.1 Réglementations relatives à la sécurité, législation spécifique à la santé et l'environnement applicable à la substance ou au mélange.
- Cette fiche de données de sécurité répond aux exigences selon Règlementation (CE) 1907/2006. La mixture est classée selon la méthode de calcul du règlement (CE) 1272/2008 Annexe I.
- Réglementation nationale :**
- Autriche :
-  ChemG 1996 - amendement 2011.
Ce produit est classé dangereux selon la loi Autrichienne Chemikaliengesetz 1996 - amendement 2011.
 -  Classification selon VbF – Règlementation pour liquides inflammables (BGBl 1991/240)
Ce produit est classifié non-inflammable selon VbF.
- Allemagne :
-  Classe de la pollution des eaux conformément à VwVWS (règlement de gestion des

substances dangereuses pour l'eau) de 17.05.1999 /Annexe 4.
WGK 1 (faible risque pour les eaux)

 Ordonnance sur les accidents majeurs

Ordonnance sur les accidents majeurs, annexe: Non mentionné.

15.2


Evaluation de sécurité chimique

Ce mélange n'a pas été soumis à une évaluation de sécurité chimique.

Section 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Le produit est seulement décrit en termes des exigences de sécurité. Comme les potentiels de risques inconnus ne peuvent pas être complètement exclus, les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en œuvre des produits chimiques doivent être respectées, le produit n'est autorisé que pour l'usage décrite précédemment à la section 1.

La méthode de calcul de la réglementation (CE) 1272/2008 est basé sur la classification de composants individuels selon Annexe VI de la réglementation (CE) 1272/2008, selon les instructions du fabricant et complétées de la base de données des substances dangereuses et ainsi que de l'AEPC.

 Phrases-H pertinents

H290 Peut être corrosive pour métaux.

H314 Provoque des brûlures sévères de la peau et des blessures oculaires sévères.

 Catégories des dangers pertinents

Corr. mét. 1 Substances ou mélanges corrosives pour métaux catégorie 1

Corr. cut. 1A Corrosion cutanée 1A

Édition N° 3 remplace les versions précédentes
Modifications: 2, 3.2, 7.1, 8.2, 15.1

Conception UmEnA GmbH (<http://www.umena.at>)

Traduction WAPOTEC GmbH

Abréviations n. a. non applicable

PBT (persistante, bioaccumulable et toxique)

vPvB (très persistante et très bioaccumulable)

(AEPC) Agence européenne des produits chimiques (<http://www.echa.eu>)
